

Traité de Lisbonne

L'Europe communautaire, in memoriam

Jean-Louis Bourlanges - 19/11/2009 L'Expansion.com



Jean-Louis Bourlanges, professeur à l'IEP de Paris.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Au lendemain de la chute du mur, les dirigeants européens étaient confrontés à un double défi institutionnel : préparer l'Union à s'élargir à une quinzaine de nouveaux membres ; la doter d'une vraie capacité d'action politique. Ils disposaient à cet effet d'un véritable trésor, l'héritage communautaire, un héritage formé de trois principes : la progressivité d'une construction dont le rythme était librement réglé par les États membres, la clarté du partage des compétences entre la Communauté et les États, la maîtrise par ces derniers, agissant dans un cadre fédéral, de la gestion des compétences transférées. A la fois Europe des États et Europe fédérale associant une Commission supranationale, pour proposer et exécuter, et un Conseil représentatif des gouvernements, pour décider, la Communauté disposait d'institutions simples, efficaces, équilibrées.

Pour qu'elle puisse se mêler sérieusement de politique, un seul changement s'imposait : arracher le Parlement européen à son existence symbolique en lui donnant le pouvoir d'investir et de contrôler la Commission et de colégiférer à égalité avec le Conseil. Ce qui fut rapidement fait, grâce à l'insistance allemande. Quant à l'élargissement, il suffisait pour le réussir de veiller à ne pas dérégler l'horlogerie communautaire : *Primum, non nocere*. Le cahier des charges était à cet égard d'une simplicité biblique : soustraire la décision communautaire à la règle paralysante de l'unanimité, muscler la présidence des Conseils en la confiant à une troïka d'États représentatifs de la diversité de l'Union, conforter la dimension supranationale de la Commission en abandonnant le principe d'un commissaire par État membre.

La nébuleuse des dirigeants eurosceptiques qui prend le pouvoir au milieu des années 70 ne l'entend pas de cette oreille, car elle poursuit un tout autre objectif : s'affranchir de la contrainte communautaire tout en faisant semblant de vouloir plus d'Europe. Rien n'est plus déprimant que de démonter le formidable appareil d'ingénierie diplomatique, de manipulation calendaire, de complications procédurales, de complaisance démagogique et de rhétorique mensongère par lequel on a substitué à un héritage communautaire respectable mais dérangeant un monstre politico-médiatique informe et sans ressort. Cinq procédés ont assuré le détricotage : élargir avant de réformer, entendez élargir pour ne pas réformer ; sacraliser l'acquis communautaire comme seul critère sérieux d'adhésion afin de priver l'entreprise de toute finalité politique partagée ; fausser les transferts de compétences en redonnant par la procédure aux États les pouvoirs prétendument transférés ; diluer, renationaliser et déséquilibrer la Commission en vue d'ôter toute légitimité politique à ce qui devrait être le foyer de cohérence de l'Union ; éclater enfin l'exécutif entre quatre présidences concurrentes, au nom d'un impératif claironné de simplification !

Le résultat final de ces manipulations s'appelle le traité de Lisbonne. De la chute du mur au paraphe du président Vaclav Klaus, il n'aura fallu que vingt années pour transformer le système communautaire en un trompe-l'œil et pour dégrader l'espérance européenne en mensonge politicien.